

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

Numéro Délibération	27/2025
Mise en ligne le	20.03.2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 11 mars 2025

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 17 mars 2025

Objet de la délibération

ZAC Meyrargues – Comité consultatif et mise en œuvre d'un dispositif participatif pour l'aménagement de la place centrale et espace de transition végétale du Hameau de Meyrargues – Modification de la composition

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Mme Céline CLOTET pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Cécile VEILLON pouvoir à M. Naïl AOURRAË / M. Jean Paul FINART pouvoir à M. François BATOCHÉ / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Excusés

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M Max RASCALOU

Monsieur Max RASCALOU présente l'affaire ;

Il est rappelé la délibération du conseil municipal n°88/2024 du 4 décembre 2024 portant création d'un comité consultatif pour l'aménagement de la place centrale et espace de transition végétale du Hameau de Meyrargues, avec l'objectif de mettre en œuvre un dispositif participatif avec les riverains du Hameau, tel que recommandé par la commissaire-enquêtrice, à l'issue de l'enquête publique sur le dossier de déclaration d'utilité publique.

La 1^{ère} réunion plénière de présentation de cette démarche, à laquelle étaient conviés tous les riverains intéressés, s'est tenue le 19 février dernier.

Ces derniers ont exprimés le souhait de pouvoir disposer au sein du comité consultatif de 4 représentants titulaires, avec, en cas d'absence lors des ateliers participatifs à venir, la possibilité d'être remplacé par des suppléants.

Par ailleurs, il est proposé de remplacer, parmi les représentants du conseil municipal, Mme Sophie BELLOC, par M. Raymond HAREL.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

A cet effet, je vous propose donc :

- de modifier la délibération n°88/2024 du 4 décembre 2024 en ce qui concerne son point 1 « Composition du comité » et de valider sa nouvelle composition, comme suit :
 - ✓ Présidence : Le 1^{er} Adjoint, M. Max RASCALOU,
 - ✓ 5 représentants du conseil municipal désignés en son sein, à savoir : M. Guy LAURET, M. Jean-Paul FINART, M. François BATOCHE, M. Frédéric SARROUY et **M. Raymond HAREL**,
 - ✓ **4** représentants **titulaires** et **4** représentants **suppléants** des riverains du Hameau de Meyrargues.
- de préciser qu'un représentant suppléant riverain ne pourra assister aux ateliers participatifs qu'en cas d'absence du représentant titulaire qui lui a été désigné,
- d'ajouter que l'ensemble des dispositions de la délibération n°88/2024 du 4 décembre 2024 qui ne sont pas modifiées par la présente délibération demeurent applicables.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

